

# A.L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

## Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

---

### Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

#### Plan de travail (Exigence 1.5)

##### 1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	2021-2022
Information sur l'accès public au plan de travail	<i>Voir le site de l'ITIE</i>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	<i>Le plan de travail biennal a été élaboré par le Secrétariat Permanent, soumis au Comité National pour amendement et adoption. Les activités programmées dans ce plan de travail ont majoritairement tenues comptes de la préparation de la troisième validation ITIE de la République du Congo.</i>
Adoption du plan de travail par le GMP	<i>Le plan de travail biennal a été examiné et discuté lors de la session du 25 février 2021. Malgré son adoption tardive, toutes les activités 2021 ont été réalisées sur la base du plan biennal 2021-2022. Finalement la session du 24 juin 2022 a adopté ce dit plan.</i>

**2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.**

- Objectif spécifique n°1: Améliorer la gouvernance du Groupe Multipartite
- Objectif spécifique n°2 : Préparer la troisième validation de la République du Congo
- Objectif spécifique n°3 : Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises

Ces objectifs sont conformes au plan national de développement 2018-2022 qui stipule que :  
Le secteur du développement industriel occupe une place capitale. Il est un élément moteur de croissance économique susceptible d'inverser les tendances économiques nationales dominées par les revenus du secteur des industries extractives et forestières qui représente près de 80% des recettes d'exportations du pays et près de 60% du PIB.

Pour plus informations, Cf introduction du plan de travail inspiré du plan national de développement (PND) 2018-2022, Lien du PND : [www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC184010/](http://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC184010/)

Loi sur le projet des réformes intégrées du secteur public ( <http://ecofin.assemblee-nationale.cg/sites/default/files/2019-07/N%C2%B011%20RAPPORT%20PROJET%20DE%20LOI%20DE%20RATIFICATION%20PRISP%20N%C2%B011.pdf> )

Lettre d'intention CAFI (<https://www.atibt.org/fr/news/8988/cafi-le-congo-signe-la-lettre-dintention-et-le-gabon-un-nouvel-accord-sur-les-paiements-carbone> )

Etude de FERN sur l'évaluation des CDN (<https://pfbc-cbfp.org/actualites-partenaires/FERN-CDN.html> )

Etude de FERN sur la finance climatique ([https://climateanalytics.org/media/rapport\\_ca\\_cdn\\_congo\\_v6\\_mars\\_2020.pdf](https://climateanalytics.org/media/rapport_ca_cdn_congo_v6_mars_2020.pdf) )

*3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.*

Non, il n'y a pas eu de projet pour évaluer les défis consécutifs aux secteurs extractifs et forestiers au niveau du Comité National ITIE Congo.

## Suivi des progrès

**4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent.** Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

*Il y a eu :*

- *Tenue des sessions du Comité National ITIE (comptes rendus, listes de présences...);*
- *Mise en place des commissions du GMP (Cf. compte rendu de la mise en place, mémorandum, );*
- *Mise en place de la commission ad hoc pour la troisième validation de la République du Congo (Cf. session et lettre au Président du Comité National);*
- *Les textes organiques du Comité National ont été finalisés (Arrêté, Décret, Règlement intérieur);*
- *Sensibilisation et encouragement à la participation des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de L'ITIE (Cf. Comptes rendus et la déclaration d'engagement du Gouvernement); cf. Site ITIE*
- *Elaboration et publication du Rapport ITIE couvrant les exercices 2019-2020 (Etude de cadrage, les Tdrs, cf. Site ITIE);*
- *Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 (rapports de mission et listes de présences, voir site ITIE);*
- *Atelier de vulgarisation sur la participation du protocole de la Société Civile (rapports et listes de présences);*
- *Etude et Suivi de la mise en œuvre de l'exigence 2.5 relative à la Propriété Réelle (rapport de l'étude de cadrage et rapport de fin de mission);*
- *Ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle (listes de présence et rapport), cf site ITIE ;*
- *Ateliers/ Séminaires sectoriels sur la mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations des rapports ITIE (listes de présence et rapport) cf site ITIE ;*
- *Travaux de pré validation (listes de présence et rapports) cf site ITIE ;*
- *Divulgaration des contrats et des conventions dans le site de l'ITIE (Cf. site);*
- *Production d'une étude sur la compréhension et l'anticipation des revenus et des ventes pétrolières de l'Etat grâce à la modélisation financière (rapport de cadrage, TdR et rapports);*
- *Développement des systèmes d'informations sur les revenus pétroliers et miniers (SYSPACE; Cf. Le site du ministère des finances);*
- *Améliorer le site internet de l'ITIE du Congo (amélioration de la vitrine, création d'une galerie, liens avec les ministères,....) voir site ITIE*

**5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.**

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

I. <b>Recommandations rapports ITIE:</b>	<b>Statut/progrès:</b>
1.Accélération de la publication des textes d'application du nouveau code forestier (rapport 2020).	<i>Les textes sont élaborés, en attente de validation par le gouvernement (justifications du ministère concerné)</i>
2.Désagrégation des paiements et des revenus provenant du secteur extractif par projet (rapport 2020).	<i>Les désagrégations des données par projet n'ont pas été réalisées au motif que les sociétés et les administrations n'ont pas de systèmes d'informations appropriés. Pour ce faire, l'administrateur indépendant a fait une recommandation qui doit être mise en œuvre .pour le président de séance , ce n'est pas si simple de progresser dans le traitement de données , des datas, dans la désagrégation, la ventilation par critère et par objet . A ce sujet, le Ministre en charge des hydrocarbures et la SNPC ont entrepris de mettre en place des systèmes d'informations appropriés entre autres sur les ventilations par puits, par champ et CORAF</i>
3. Absence de Registre public ou de système de cadastre dans le secteur forestier (rapport 2020)	<i>Le cadastre forestier est pris en compte pour être élaboré</i>
4.Accélérer la mise en place du registre public ou de système de cadastre dans le secteur minier (rapport 2020)	<i>En cours d'élaboration par le Ministère des mines</i>
5.Mise en place d'un registre public des bénéficiaires effectifs (rapport 2020)	<i>Une étude sur la propriété réelle a été adoptée, Un projet de loi sur la propriété réelle a été élaboré (rapport final du consultant), voir le site ITIE. Elle est dans le processus de mise à la disposition du Parlement</i>
6.Accélérer la publication des textes d'application de la loi n°2016-28 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures (rapport 2020)	<i>(Les textes sont élaborés, en attente de validation par le gouvernement,</i>
7. Renforcer la transparence en ce qui concerne les données sur la commercialisation de matières premières (rapport 2020)	<i>Les données des ventes sont mises à la disposition, notamment les prix, les cargaisons, les destinations et autres relatives aux valeurs. Certaines informations sont confidentielles du fait des contrats avec des tiers. (cf mémo SNPC)</i>

8. Exhaustivité des données sur la production et les exportations minières (rapport 2017)	<i>Réalisée Cf. rapport 2019 et 2020, voir site ITIE</i>
9. Absence de statistiques sur le secteur minier artisanal (rapport 2017)	<i>Une étude sur la question est programmée et est en attente de réalisation, cf plan de travail 2021-2022. Cf mémo du ministère (voir beutch)</i>
10. Absence d'indication concernant les critères techniques et financiers utilisés lors de l'attribution des titres miniers (rapport 2017)	<i>La réglementation en vigueur, cf art 20 du code minier, exige la prise en compte dans les attributions des titres, les critères techniques et financiers. Cf mémo du ministère</i>
11. Absence d'informations sur la répartition de la taxe de superficie entre les départements (rapport 2017)	<i>Non appliquée. (La taxe superficielle est versée au trésor public à qui incombe la répartition entre différentes administrations et départements ou collectivités locales, Cf mémo des ministères)</i>
12. Manque de ressources financières au Secrétariat Technique Permanent de l'ITIE Congo (rapport 2017)	<i>Cf réponse concernant l'exercice 2021</i>
13. Retard dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle (Rapport 2016)	<i>Cf. 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> recommandations</i>
Mise en œuvre des transferts infranationaux (Rapport 2016)	<i>Effectivement ces transferts sont effectués au Trésor Public qui devait les répartir comme indiqué (cf memo sur l'effectivité de cette répartition)</i>
14. Retards et défaillances dans la soumission des formulaires de déclaration (Rapport 2016)	<i>Absences lors des ateliers de sensibilisation organisés par l'administrateur indépendant, la non compréhension des explications fournies par l'administrateur indépendant pendant les ateliers, la surcharge des responsabilités au niveau des points focaux des administrations publiques et des sociétés, et autres. Cependant, on note une amélioration significative durant la production des derniers rapports.</i>

15. Remobiliser l'implication des différentes parties prenantes dans le processus ITIE	<i>Un travail de sensibilisation des parties prenantes a été entrepris par le Secrétariat Permanent au cours de la période examinée, d'autres ateliers ont été organisés à cette question . On note une bonne appropriation de ces parties prenantes (cf rapport d'ateliers )</i>
16. Doter les Ministères de tutelle d'un Cadastre actualisé	<i>En cours d'application, cas des ministères des Mines et des Hydrocarbures (cf mémos)</i>
17. Adopter une nomenclature fiscale spécifique au secteur extractif	<i>Malgré l'absence d'une nomenclature fiscale spécifique au secteur extractif, des logiciels permettant l'amélioration du fonctionnement des activités dans les régies financières sont mis en place. Cf syspace, e-tax, sydonia.(cf <a href="http://www.finances.gouv.cg/fr/atelier-syspace-pnr_211019">www.finances.gouv.cg/fr/atelier-syspace-pnr_211019</a> <a href="http://www.finances.gouv.cg/fr/atelier-etax_041120">www.finances.gouv.cg/fr/atelier-etax_041120</a> <a href="http://www.finances.gouv.cg/en/node/3525">www.finances.gouv.cg/en/node/3525</a></i>

II. <b>Recommandation (suivi des mesures correctives):</b>	<b>Statut/progress:</b>
Engagement de la Société Civile (exigence 1.3) ;	<p><i>La société civile a été très active dans la mise en œuvre et le suivi du processus ITIE et dans la vulgarisation du protocole de participation de la société civile. Cf comptes rendus et rapports des activités. cf (<a href="https://rpdh-cq.org/wp-content/uploads/2020/12/pcqvp_congo_publication_des_contrats_petroliers_e_n_republique_du_congo_-_v2.pdf">https://rpdh-cq.org/wp-content/uploads/2020/12/pcqvp_congo_publication_des_contrats_petroliers_e_n_republique_du_congo_-_v2.pdf</a> <a href="http://www.rpdh-cq.org/terme/itie/">www.rpdh-cq.org/terme/itie/</a> <a href="https://rpdh-cq.org/news/2020/09/23/processus-de-validation-de-litie-du-congo-decision-du-conseil-dadministration-de/">https://rpdh-cq.org/news/2020/09/23/processus-de-validation-de-litie-du-congo-decision-du-conseil-dadministration-de/</a> <a href="https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-les-journaliste-simpregnent-du-rapport-2018-de-litie-129212">https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-les-journaliste-simpregnent-du-rapport-2018-de-litie-129212</a></i></p> <p><i>Toutefois, les activités de sensibilisation des administrations locales relatives à la société civile sont mises en œuvre avec le soutien du Gouvernement. ( cf note de la déclaration du gouvernement de la République du Congo sur la mise en œuvre de l'ITIE du 24 juin 2022)cf site itie</i></p>

<p>Supervision du Groupe Multipartite (exigence 1.4) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a été mis en place un Comité National (Cf. Décret n°2019-383 portant création, attribution, fonctionnement et organisation du Comité National) ;</li> <li>- Il a été mis en place un règlement intérieur respectant le rôle et la responsabilité du GMP, Cf. RI ;</li> <li>- Un plan de travail a été élaboré et examiné</li> </ul>
<p>Octroi des licences (exigence 2.2) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La procédure de gré à gré appliquée lors de l'octroi des licences dans le secteur des hydrocarbures est prévue par la loi portant code des hydrocarbures de 2016 ;</li> <li>- L'administration des Mines ou la société concernée sont tenues de produire un support technique susceptible de justifier les octrois réalisés (cf mémo Ministère des Mines) ;</li> </ul>
<p>Participation de l'Etat (exigence 2.6) ;</p>	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i>  <i>Ces recommandations ont été implémentées. Une Sous-Section a été ajoutée dans le présent rapport : Sous-Section 5.1.10</i>  <i>Entreprises d'Etat dans le secteur des hydrocarbures. Cette Sous-Section comporte les paragraphes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Présentation de la SNPC ;</i></li> <li>- <i>Missions et attributions de la SNPC ;</i></li> <li>- <i>Gouvernance de la SNPC ;</i></li> <li>- <i>Revenus de la SNPC ;</i></li> <li>- <i>Relations financières avec l'Etat ;</i></li> <li>- <i>Audit des comptes de la SNPC ;</i></li> <li>- <i>Participation de la SNPC dans les associations pétrolières ;</i></li> <li>- <i>Participation de la SNPC dans les différentes phases du projet pétrolier ;</i></li> <li>- <i>Participation de la SNPC dans le capital des sociétés extractives et non extractive ; et</i></li> <li>- <i>Dépenses sociales de la SNPC.</i></li> </ul>
<p>Accord d'échange de marchandises (exigence 4.3) ;</p>	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i>  <i>Les informations concernant les accords de fourniture d'infrastructures avec la Chine ont été communiquées et ajoutées dans le cadre du présent rapport. Il s'agit des informations suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>nature des projets d'infrastructures (la liste) ;</i></li> <li>- <i>encours non encore remboursé au 31 décembre 2019 pour chacune des infrastructures ;</i></li> <li>- <i>taux d'intérêt ;</i></li> <li>- <i>remboursement effectué en 2020 ; et</i></li> <li>- <i>Revenus de commercialisation de brut de l'Etat versé dans le compte séquestre en garantie de remboursement des infrastructures de la Chine.</i></li> </ul>

Répartition des revenus (exigence 5.1) ;	<i>Cf. rapport ITIE 2020 Les travaux de conciliation des revenus ont détaillé la façon dont les revenus issus des industries extractives et forestières ont été repartis. (Cf. rapport ITIE)</i>
Dépenses sociales (exigence 6.1) ;	<i>Cf. rapport ITIE 2020 Les travaux réalisés par l'administrateur indépendant pour la production du rapport ITIE 2020 ont fourni d'une manière exhaustive toutes les informations y afférentes (Voir Sous-Section 5.2.19 et 5.3.17 Voir annexe 21, 22 et 23 rapport 2020).</i>
Dépenses quasi budgétaires (exigence 6.2) ;	<i>Cf. rapport ITIE 2020 Le Comité National a convenu qu'il n'existe pas de dépenses quasi-budgétaire provenant des recettes du secteur extractif au Congo. En effet, les dépenses suivantes ont été transcrites dans le Tableau des Opérations financières de l'Etat à partir de l'année 2018 : - les versements effectués versés dans le compte séquestre en garantie de remboursement des infrastructures de la Chine ; - Transferts effectués à la CORAF sont retranscrits dans le TOFE au 31 décembre 2020 ; et - Remboursement des préfinancements des traders de pétrole.</i>
Débat public (exigence 7.1).	<i>Des ateliers de dissémination des rapports ITIE et de sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE ont été réalisés dans certaines localités de la République. (Cf. rapport de mission ITIE, rapport sensibilisation par RPDH, PCQVP, CDJP) <a href="https://rpdh-cq.org/wp-content/uploads/2020/12/pcqvp_congo_publication_des_contrats_petroliers_e_n_republique_du_congo_-_v2.pdf">https://rpdh-cq.org/wp-content/uploads/2020/12/pcqvp_congo_publication_des_contrats_petroliers_e_n_republique_du_congo_-_v2.pdf</a> <a href="http://www.rpdh-cq.org/terme/itie/">www.rpdh-cq.org/terme/itie/</a> <a href="https://rpdh-cq.org/news/2020/09/23/processus-de-validation-de-litie-du-congo-decision-du-conseil-dadministration-de/">https://rpdh-cq.org/news/2020/09/23/processus-de-validation-de-litie-du-congo-decision-du-conseil-dadministration-de/</a> <a href="https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-les-journaliste-simpregnent-du-rapport-2018-de-litie-129212">https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-les-journaliste-simpregnent-du-rapport-2018-de-litie-129212</a></i>
Propriété Réelle (exigence 2.5)	<i>Cf. rapport et autres documents existants Une étude sur la propriété réelle a été réalisée, un projet de loi sur la propriété réelle a été élaboré, les formulaires de déclarations en vue d'un registre public ont été mis à disposition, les ateliers de sensibilisation ont été réalisés, le rapport final de l'étude mettant en œuvre le registre public des bénéficiaires effectifs est réalisé.</i>

## 6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

Le plan de travail 2021-2022 a été élaboré en mettant un accent particulier sur les mesures correctives relevées par le Conseil d'Administration International de l'ITIE lors de la deuxième validation de la République du Congo. Les leçons tirées de ce plan de travail reflètent les objectifs prévus dans ce plan. (Voir site pour le plan de travail)

## Innovations et impact

### 7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

- Modélisation financière des revenus issus des hydrocarbures (cf. étude sur la modélisation) ;
- Projet de loi relatif à la propriété réelle (cf. avant-projet de loi) ;
- Adoption du code de transparence et de responsabilité de la gestion des finances publiques, et mise en place de la commission Nationale de Transparence (cf. code de transparence, loi et décret portant création de la commission nationale de transparence) ;
- Systeme d'information SYSPACE, SYSCORE, SYVL
- intégration du secteur forestier dans le processus ITIE ; cf. rapport ITIE 2019 et 2020.

### 8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

- *Opérationnalisation de la Commission Nationale de Transparence (cf. rapport de la Commission). Grâce à l'action de la commission, la traçabilité des revenus fiscaux au Trésor Public est optimisée (cf. Décret n°2022-66 du 24 février 2022 portant autorisation d'ouverture d'un compte Guichet Unique de Paiement (GUP)) ; <https://www.finances.gouv.cg/fr/d%C3%A9cret-n2022-66-du-24-f%C3%A9vrier-2022-portant-autorisation-douverture-dun-compte-guichet-unique-de>*
- *disponibilité des données forestières (cf rapport ITIE 2019 et 2020) ;*
- *prise en compte de l'ITIE dans les jalons de la lettre de CAFI (cf. lettre d'intention) ;*
- *prise en compte de l'ITIE dans l'accord de facilité élargi de crédit (cf. accord FMI-Congo) <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2022/01/22/pr2210-IMF-Executive-Board-Approves-ECF-Arrangement-for-Republic-of-Congo>*

### 8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

- renforcement des liens entre les initiatives de gouvernance forestière et climatique (ITIE) et la CDN.

<https://www.rainforetfoundationuk.org/media.ashx/note-cdn-societe-civilefinal.pdf>

**9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?**

L'activité a été inscrite dans le plan de travail pour être réalisée en 2022 ; ce qui n'a pas été fait à ce jour. La commission ad hoc "dite validation" aura parmi tant d'autres activités la réalisation de l'étude des résultats et impacts.

**10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.**

- Dans le cadre du renforcement de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, le Comité National a attribué à l'administrateur indépendant la production des rapports ITIE 2019 et 2020 ;
- Ces travaux ont été réalisés conformément aux dispositions de la norme 2019. La mission de l'administrateur s'est conformée aux Tdrs existants ;
- Les rapports produits ont été adoptés en session du Comité National ;
- Les différentes parties prenantes ont apporté leurs contributions qui ont été prises en compte dans les rapports finaux (cf. périmètres des rapports, échanges lors des sessions) ;
- Les retards sur les renseignements des déclarations ont été progressivement améliorés notamment au niveau du secteur de l'économie forestière suivant les périmètres retenus (cf. périmètre du rapport ITIE 2019 et 2020) ;
- Les informations contextuelles ont été renseignées (comparaison sur les informations financières exhaustives concernant la société SNPC, cf. rapports financiers de la SNPC) ;  
[file:///C:/Users/HP/Downloads/FY20%20GRS%20%20SNPC%20DEF%20signe%20au%2030122021%20%20yc%20Etats%20fin%20pour%20SNPC\\_\(Secured\).pdf](file:///C:/Users/HP/Downloads/FY20%20GRS%20%20SNPC%20DEF%20signe%20au%2030122021%20%20yc%20Etats%20fin%20pour%20SNPC_(Secured).pdf)
- Evolution sur le principe ou les données des dépenses quasi-budgétaires qui formellement ne sont plus prises en compte du fait de la comptabilité nationale actuelle de certaines lignes de dépenses qui n'y figuraient pas (cf. rapports 2018, 2019 et 2020) ;
- Evolution au niveau des approvisionnements de la CORAF. En effet, la CORAF dans le cadre du récent accord de performance a reversé à l'Etat une partie de la dette relative à ses approvisionnements en pétrole brut (cf. rapport ITIE 2020) ;
- Les questions de genre ont été améliorées. Il est constaté un équilibre au niveau de la société civile. Au sein du secrétariat permanent, avant il y avait une supériorité d'hommes par rapport aux femmes mais on compte à ce jour un parfait équilibre au niveau du genre. En ce qui concerne les autres membres du Comité National, la question sera prise en compte lors de la prochaine structuration de ce Comité dont la durée est de 03 ans renouvelable.

## Partie II: Débat public

---

### Données ouvertes (Exigence 7.2)

#### 11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP

(Exigence 7.2.a)

*Le site de l'ITIE présente la matérialité des données ouvertes de 2019, 2020, les données sur la cartographie de ces années, et il est possible d'avoir les informations sur les permis, les décrets publiés par le journal officiel de la République du Congo.*

Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)	<i>Oui, cf réponse ci-dessus</i>
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	<i>Non toutefois, le processus de la mise en place de ces données étant en phase d'application, il est prévu une amélioration ou un renforcement de celui-ci.</i>
Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	<i>Oui, les travaux finalisés par l'administrateur indépendant sont répertoriés dans des versions Excel, publiés par le Secrétariat Permanent dans le site, les données du journal officiel sur l'ensemble des textes de loi sont également accessibles au public.</i>
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	<i>Les données référées ci-dessus sont présentées en conformité des exigences (dont 7.2.c) de la norme ITIE 2019.</i>
<i>Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et interopérables ? (Exigence 7.2.d)</i>	<i>Les données des rapports sont systématiquement publiées dans les formats Excel à travers le modèle de cartographie par exemple. Elles sont lisibles par machine et interopérables.</i>

## Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

### 12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

La langue de communication officielle au Congo est la langue française. Le GMP à chaque publication informe la presse nationale des informations contenues dans les rapports ITIE afin que celle-ci la ventile à toutes les langues vernaculaires de la République du Congo.

### 13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

*Documenter des situations dans lesquelles les données ITIE ont été utilisées dans des formats différents, que ce soit par les membres du GMP ou d'autres parties prenantes. Ces exemples d'utilisation des données ITIE peuvent inclure:*

- *Utilisation en format pdf et excel des données ITIE Congo dans le cadre des ateliers de dissémination des rapports 2018, 2019 et 2020 ;*
- *Couverture presse écrite ou radio-télévisée de récits référençant les données ITIE ;*
- *Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE (modélisation financière) ;*
- *Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE ;*
- *Débats ou contributions parlementaires s'appuyant sur des données ITIE.*

**14. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.**

<b>Nom de l'évènement</b>	<b>Courte description de l'évènement</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Nombre et profil des participants</b>	<b>Liens vers des informations complémentaires</b>
Atelier de sensibilisation sur la décision du conseil d'administration sur la deuxième validation	Présentation : -neuf (09) mesures correctives; -nouvelle approche de la validation;	Mars 2021	Brazzaville	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	50 participants: étudiants, entités gouvernementales, société civile, représentant de la commission transparence.	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM ; Cf. Tdr

Ateliers de dissémination des rapports ITIE	Vulgarisation des rapports ITIE dans les différents départements et localités de la République du Congo pour susciter le débat public	Décembre 2021	Pointe-Noire, Dolisie	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	50 participants : les entités gouvernementales (directeurs départementaux), sociétés extractives	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM Cf. Tdr
Atelier de sensibilisation	Propriété réelle (exigence 2.5)	Février 2022	Brazzaville, Pointe-Noire	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	50 participants : les entités gouvernementales (directeurs départementaux), sociétés extractives	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM ; Cf. Tdr
Ateliers d'autoévaluation	Remplissage du formulaire d'autoévaluation des parties prenantes du GMP - l'impact et résultat.	- 21, 22 et 23 Juin 2022	Brazzaville	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	-50 pour les entités gouvernementales; -26 pour les sociétés extractives; -26 pour la société civile	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM Cf Tdr
Atelier de dissémination des rapports exercice 2019 et 2020		Le 29 Juin 2022	Brazzaville	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	86 journalistes de toutes les agences de presse	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM ; Cf Tdr

**15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.**

cf lettre circulaire du ministère de l'économie forestière, absence d'une loi garantissant le droit d'accès à l'information, textes d'application du code de transparence

**16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.**

*le GMP a produit des résumés des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020*

**17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?**

- traduire en langue nationale les synthèses des rapports ITIE
- renforcer la dissémination des rapports à travers les médias
- maximiser l'utilisation des réseaux sociaux
- renforcer les activités de dissémination des résultats et de l'impact

## Partie III : Durabilité et efficacité

---

**18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.**

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score de la composante « Résultats et impact ». L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

*[Ajoutez la réponse du GMP et les informations/éléments probants supplémentaires]*

- *Mise en œuvre de la Commission Nationale de Transparence. (cf. code de transparence)*

-

A renseigner

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

*Cf sessions du Comité National de 2020-2022, voir site ITIE.*

- III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

*Oui, il existe au Congo un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif. Notamment :*

- *L'engagement du Gouvernement à la mise en œuvre de l'ITIE ;*
- *L'existence d'un Comité National ITIE ;*
- *Organisation des conférences ;*
- *Organisation des ateliers ;*
- *Actions sectorielles aux communautés concernées à travers des dépenses sociales obligatoires et sociétales ;*
- *Divulgence des informations contextuelles ; et*
- *Autres.*

*Cette architecture contribue effectivement à la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif.*

IV.

- IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

*Oui, les données des rapports ITIE sont accessibles et utilisées par tout le public.*

V.

V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

*Les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif de l'ITIE sont en général des orientations prises en compte par le GMP dans la mise en œuvre de l'ITIE au Congo. Notamment la prise en compte des nouvelles dispositions de la norme ITIE 2019, la nouvelle procédure de validation et autres (cf les sujets traités par l'administrateur indépendant dans les rapports produits)*

## Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

---

**19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.**

Dans le cadre de l'accord cadre entre le Congo et le FMI, le projet de loi relatif à la propriété réelle mise en œuvre par l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a fait l'objet des discussions et des suggestions apportées par le Comité National de l'ITIE. Cf rapport de cadrage sur la propriété réelle et différents travaux avec le Secrétariat Permanent de l'ITIE sur la question.

Collaboration entre le Comité National ITIE CONGO et La Banque Mondiale / PRISP en fonction du financement de certaines activités du plan de travail. cf site PRISP

Participation de l'ITIE aux revues du Fonds Monétaire International au Congo.

**20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.**

Les apports des discussions et des négociations sur les sujets de l'ITIE tels que présentés au point 19 ont été bien appréciés par les autres parties qui les ont intégrés dans leurs préoccupations. Cf site PRISP/ Banque Mondiale sur le financement.

**21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d’y accéder, par exemple un lien vers le site national de l’ITIE.**

Session du Comité National ITIE du 24 juin 2022